

# Conditions de vie et cohésion du territoire

## Des conditions de vie hétérogènes

Les ménages vivant dans la communauté de communes des Savanes ont des conditions de vie plus favorables que ceux du reste de la Guyane, légèrement moins de familles monoparentales, des allocataires moins dépendants aux prestations sociales, des conditions de logements plus confortables, du fait de l'importance du parc social... Pourtant, certains ménages sont encore très fragiles. Il y a notamment un écart important entre Kourou et les autres communes rurales. Au sein même de Kourou les inégalités sont importantes.

En 2016, 9 227 ménages vivent dans la CCDS dont 6 814 familles. Le nombre moyen de personne par ménage est de 3,4, équivalent à celui du reste de la Guyane, mais au-dessus de la moyenne de la CACL (2,9 personnes en moyenne). En dix ans, le nombre moyen de personnes par ménage diminue de 0,2 point dans la CCDS et dans la CACL, de 0,1 point dans le reste de la Guyane.

Dans la CCDS, (figure 14), les familles représentent 74 % des ménages, 22 % des ménages ne sont composés que d'une seule personne (dans la CACL 27 %).

Parmi les familles, le modèle dominant est le couple avec enfants (36 % des ménages contre 29 % dans la CACL et dans le reste

de la Guyane). Les familles monoparentales sont moins nombreuses qu'ailleurs : 24 % des ménages de la CCDS, 25 % dans la CACL et 27 % dans le reste de la Guyane.

Dans la CCDS, 27 % des familles ont un enfant de moins de 25 ans, 22 % en ont deux et 28 % ont trois enfants ou plus. Les familles de plus de trois enfants sont proportionnellement plus nombreuses dans le reste de la Guyane (29 %) mais beaucoup moins dans la CACL (21 %).

### Certains ménages sont en difficulté

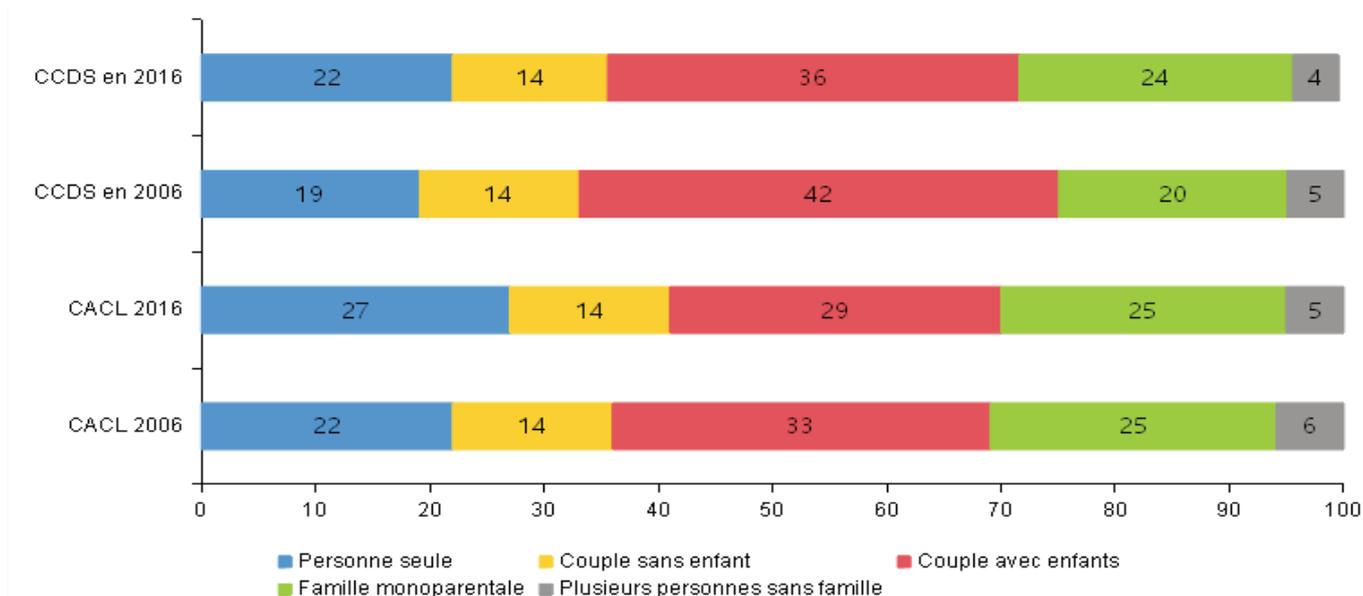
Malgré un tissu productif assez développé, particulièrement à Kourou, une partie de la population de la CCDS n'est pas insérée sur

le marché du travail et ne peut ainsi bénéficier d'un niveau de vie convenable. Les difficultés sont accentuées hors de Kourou. En 2018, encore 36 % des enfants de la CCDS vivent dans une famille dont les parents n'ont pas d'emploi (et ne sont ni retraités, ni étudiants). Dans le reste de la Guyane, il s'agit de plus de la moitié des enfants.

La précarité augmente pour les familles monoparentales, proportionnellement moins nombreuses dans la CCDS : 63 % des enfants vivant dans une famille monoparentale ont leur parent sans emploi (et qui n'est ni retraité, ni étudiant). La Caisse d'Allocations Familiales (CAF), à travers ses prestations, aide à compenser les difficultés des ménages allocataires.

#### 14 Les couples avec enfants sont plus nombreux dans la CCDS qu'ailleurs en Guyane

Évolution de la répartition des ménages selon leur composition (en %)



Source : Recensements 2006 et 2016 (exploitations complémentaires).

En 2017, la CCDS compte 6 559 allocataires de la CAF, soit 13 % des allocataires de la Guyane, pour 20 686 personnes couvertes (définition). Le taux de couverture (définition) des Savanes est de 64 %, meilleur que celui du reste de la Guyane de 58 % (figure 15). Pour prétendre aux prestations de la Caf, il faut remplir certaines conditions, dont la première est d'être en situation régulière sur le territoire.

### Des allocataires encore fragiles

Parmi les personnes couvertes par une prestation de la CAF, 61 % ont des bas revenus (définitions) contre 70 % dans le reste de la Guyane. Parmi les allocataires à bas revenus, 48 % sont des familles monoparentales, 31 % sont des familles de plus de trois enfants, 23 % ont moins de 30 ans (figure 16).

Pour 44 % des allocataires les prestations de la Caf représentent au moins les trois quarts de leurs revenus (55 % reste de la Guyane).

### Des revenus fiscaux hétérogènes

En 2016, 24 % des foyers fiscaux de la CCDS sont imposables alors qu'ils sont 27 % dans la CACL (23 % en Guyane). Le revenu moyen mensuel net déclaré par foyer fiscal est de 1 503 €, un peu moins que celui de la CACL (1 666 €) et un peu plus que celui de la Guyane (1 431 €).

La distribution des revenus est hétérogène à l'intérieur de la CCDS. Les foyers de Kourou disposent d'un revenu plus élevé que ceux des autres communes (1 575 €) et 25 % des foyers sont imposables. A Sinnamary, les foyers disposent en moyenne de 1 170 € mensuel et 19 % des foyers sont imposables. A Iracoubo, les foyers ont le revenu moyen le plus bas de la CCDS (778 €) et seul 11 % des foyers sont imposables.

Les inégalités de revenus sont importantes entre les foyers imposables et non-imposables de la CCDS. En 2017, les foyers imposables disposent d'un revenu annuel supérieur à ceux de la CACL (48 627 € contre 46 356 €) alors que les foyers non-imposables ont un revenu annuel inférieur (8 803 € contre 10 899 €).

### Un parc important de logements sociaux

En 2016, la CCDS compte 10 505 logements, soit 12 % des logements de la Guyane. 88 % des logements sont des résidences principales et 9 % des logements sont vacants (contre 12 % dans la CACL).

## 15 Les allocataires de la CAF sont proportionnellement plus nombreux dans les Savanes

Allocataires de la CAF et taux de couverture de la population en 2017 (en nombre et en %)

	CCDS	Reste de la Guyane
Nombre d'allocataires CAFs	6559	43 488
Population couverte	20 686	137 371
Nombre d'enfants couverts	11 482	78 799
Taux de couverture (%)	64,1	57,7

Source : CNAF.

## 16 Des allocataires moins dépendants des prestations

Indicateurs de fragilité sociale et caractéristiques des allocataires à bas revenus en 2018

	CCDS	Reste de la Guyane
Population vivant avec un bas revenu	12 321	96 628
Part de la population vivant avec un bas revenu (en %)	43,6	45,2
Part des allocataires vivant avec un bas revenu (en %)	59,5	70,3
Population couverte par le RSA socle non majoré	3 938	37 480
Part de la population couverte par le RSA socle non majoré (en %)	13,9	17,5
Part des allocataires Caf avec prestations > 75 % du revenu (en %)	40,5	52,6
Nombre d'allocataires à bas revenus	3 860	30 881
Parmi les allocataires à bas revenus :		
Part des moins de 30 ans (en %)	22,7	27,5
Part des personnes seules (en %)	22,7	25,4
Part des familles monoparentales (en %)	47,7	52,8
Part des familles nombreuses (3 enfants ou plus) (en %)	30,4	29,8

Source : CNAF 2018

Les deux tiers des résidences principales sont des maisons individuelles, un tiers sont des appartements.

Le parc de logement de la CCDS est relativement ancien au regard des autres EPCI de Guyane. 38 % des résidences principales ont été achevés entre 1971 et 1990, et 36 % entre 1991 et 2005. Seuls 16 % des logements ont été construits entre 2006 à 2013 (20 % dans la CACL).

La particularité de l'habitat de la CCDS est l'importance du parc social, dû principalement à l'installation de la base spatiale à Kourou et à la création de la Simko chargée de construire les logements nécessaires au développement de l'activité spatiale. Un tiers des résidences principales sont des logements sociaux (figure 18). C'est deux fois plus que dans la CACL (15 %). 37 % des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires, un peu moins qu'ailleurs en Guyane (44 %).

Les logements locatifs du parc privé, meublé ou non, sont moins nombreux qu'ailleurs en Guyane (24 % contre 34 %).

### La moitié des logements sont sur occupés

Pour près de 50 % des ménages la CCDS les logements sont sur occupés, contre seulement un tiers dans la CACL. Dans une moindre mesure, la sous-occupation est également présente dans la Communauté de Communes des Savanes : elle concerne près de 30 % des ménages. Le sous-peuplement augmente avec l'âge des occupants et concerne particulièrement les personnes

**Encadré 1 : Une fiscalité locale favorable tirée par le spatial**

Le potentiel fiscal (définitions) de la CCDS est le plus haut des EPCI de Guyane, 803 € par habitant soit 1,7 fois plus de celui de la CACL (468 € par habitant) et 2,5 fois plus que celui du reste de la Guyane (311 € par habitant). Le potentiel financier (définitions), de 927 € par habitant, est lui aussi plus important qu'ailleurs, mais l'écart entre les EPCI est légèrement moins marqué : 1,5 fois plus haut que celui de la CACL et 2,1 fois plus élevé que celui du reste de la Guyane.

La fiscalité de la CCDS repose sur les taxes prélevées aux ménages (472 € par habitant) mais également sur les taxes liées aux entreprises (330 € par habitant).

Dans le reste de la Guyane, les taxes reposent essentiellement sur les ménages alors que les taxes « entreprises » sont très faibles. C'est essentiellement grâce au centre spatial que les ressources fiscales sont plus fortes dans la CCDS. Il génère notamment une importante cotisation foncière.

Au sein de la CCDS, excepté le cas de Saint-Elie (voir encadré 2), les dynamiques ne sont pas les mêmes en fonction des communes. L'essentiel de la contribution aux taxes « entreprises » (1 867 € par habitant) vient de Sinnamary, commune sur laquelle est implanté une grande partie du centre spatial. A Kourou et Iracoubo, les taxes reposent sur les ménages.

âgées de plus de 65 ans (voir Pour en savoir Plus, enquête logement).

### Des conditions de logement plus favorables qu'ailleurs en Guyane

Près de 90 % des logements de la CCDS sont construits en dur, ce qui est également le cas dans la CACL alors que plus de la moitié des logements de l'Est et l'Ouest de la Guyane sont construits en bois ou sont assimilés à des cases traditionnelles (figure 19).

La plupart des logements disposent des commodités de bases : 98 % ont l'électricité, 68 % disposent de l'eau chaude et froide, seul 3 % n'ont pas accès à l'eau potable. Près de 80 % des logements sont raccordés au réseau d'égout, loin devant la

CACL (46 %).

95 % des logements possèdent salle d'eau et toilette dans le logement, 96 % possèdent une cuisine intérieure. Alors que toutes ces commodités sont très présentes dans l'espace urbain et les villes du littoral, elles sont plus rares dans les communes de l'intérieur où l'habitat traditionnel domine encore beaucoup. L'importance du parc social de la CCDS, dont les logements disposent obligatoirement d'un confort minimum, accentue ces résultats.

Plus de la moitié des logements de la CCDS disposent d'une pièce climatisée, davantage que ceux de la CACL (47 %) et loin devant ceux de l'Est et l'Ouest (13 %). Alors que la présence de chauffe-eau solaire est obligatoire dans les nouvelles constructions depuis 2009, seul 5 % des logements de la

## 17 Une fiscalité au-dessus de la moyenne régionale

Potentiel de ressources et contributions à la fiscalité directe du secteur communal (en €)

	CCDS	Kourou	Sinnamary	Iracoubo	Saint-Elie	CACL	Guyane sans CCDS
Taxes ménages	472	442	685	175	5 329	314	218
Taxes entreprises	330	161	1 182	33	16 896	100	63
Taxes total	802	603	1 867	209	22 713	414	281
Potentiel fiscal / habitant	803	609	2 191	252	15 431	468	311
Potentiel financier / habitant	927	730	2 229	523	15 312	586	450

Source : DGCL et DGFIP 2018.

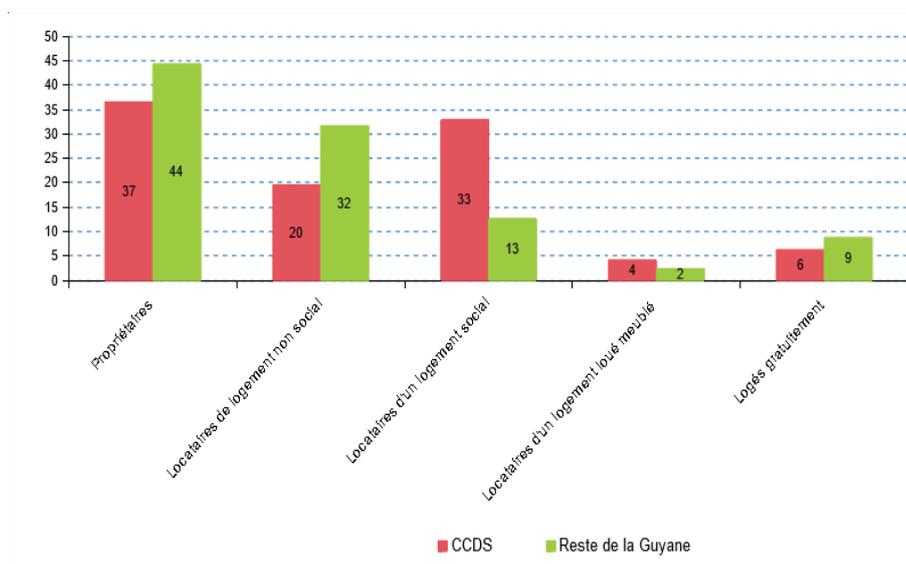
CCDS en disposent, contre 11 % dans la CACL.

Seul un quart des logements de la CCDS n'ont aucun « défaut grave » répertorié par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (loi SRU datant de 2000, (voir Pour en savoir Plus, enquête logement). Dans la CACL, 44 % des logements ont été répertoriés sans défaut grave.

Enfin, en termes d'équipement en moyens de transports, les ménages de la CCDS sont plutôt bien lotis. Les deux tiers des ménages dispose d'au moins une voiture : la moitié ont une voiture, 18 % deux voitures ou plus. De plus, 10 % des ménages possèdent un deux roues. Alors que les deux tiers des ménages de la CACL disposent d'au moins une voiture, seul un tiers des ménages de l'Est et de l'Ouest en ont une. La présence de deux roues est plus fréquente dans la CACL (16 %) où les distances entre les communes sont aussi plus réduites. ■

## 18 Un tiers des résidences principales de la CCDS sont des logements sociaux

Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation en 2016 pour la CCDS et le reste de la Guyane (en %)



Lecture : En 2016, 33 % des résidences principales sont occupées par des locataires du parc social  
Source : Insee, Recensement de la population 2016, exploitations complémentaires

## 19 Les logements de la CCDS sont les mieux lotis de Guyane

Equipements et confort des logements en 2016 (en %)

	CCDS	CACL	Est et Ouest de la Guyane
habitations de fortune	1,3	4,7	2,8
habitations en bois ou case traditionnelle	8,9	8,5	5,1
habitations en dur	89,8	86,7	46,2
présence d'électricité dans le logement	97,5	95,1	71,1
<i>eau potable à l'intérieur du logement</i>			
<i>eau froide</i>	29,1	4,2	44,4
<i>eau froide et chaude</i>	68,2	54,9	19,8
absence d'eau potable	2,8	3,1	35,8
WC dans le logement	95,1	91,8	5,4
baignoire ou douche dans le logement	94,9	91,6	53,5
présence d'une cuisine intérieure	95,7	91,8	54,8
raccordement au réseau d'égout	79,8	46,4	27,5
fosse septique ou puisard	17	48,8	38,8
évacuation des eaux usées à même le sol	3,2	4,8	33,7
présence d'un chauffe eau solaire	5,1	10,7	2,4
présence d'une pièce climatisée	5,2	46,9	13,1
présence d'au moins une voiture	67,4	66,9	32,2
une voiture	50	44,6	24,6
deux voitures ou plus	17,5	22,3	7,6
présence d'au moins un deux roues	10,2	15,5	10

Source : Insee, recensement de la population 2016, exploitations complémentaires